

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2017.11.06/471

Attribution de fonds de concours
à la ville de Baie-Mahault
dans le cadre de l'Agenda 2030 (PPI)
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence6^{ème} séance de l'année 2017

Vendredi 17 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 17 novembre, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, 1^{er} Vice-Président, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 7 novembre 2017.

Présents : 26

Vice-Présidents

M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Corinne	PETRO

Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS
M. Georges	BERGINA
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
M. José	GUIOLET
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE
Mme Solange	LEBLANC
M. Maurice	LORQUIN
M. Alix	NABAJOTH
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE
Mme Ketty	WALPO
Mme Nadège	THEOPHILE
M. Denis	BERNADOTTE
M. William	SURDIN

Excusés représentés : 3

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Juliana FENGAROL
Procuration à Mme Suzelle SEVILLE
M. Jocelyn LEREMON
Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS
M. Jean-Charles SAGET
Procuration à M. José GUIOLET

Excusés non représentés : 13

Le Président :

M. Eric JALTON

Vice-Présidents :

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)
Mme Murielle JABES (7^{ème} Vice-Présidente)
Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)
Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13^{ème} Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
Mme Marie-Camille MOUNIEN
Mme Lyliane PIQUION
Mme Alberta ALBERI
M. Max CELIGNY
M. Justin DESSOUT
M. Michel RINÇON
Mme Francesca FAITHFUL

Absents : 8

Vice-Présidents :

MM. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE
M. Jean-Luc CELIGNY
M. Chazy CIRANY
M. Harry DURIMEL
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN

COURRIER ARRIVÉ LE

28 NOV. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Suzelle SEVILLE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les dispositions prévues à l'article L5216-5 VI concernant la pratique des fonds de concours dans le cadre de financement de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement ;
- VU** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- VU** la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales notamment l'article 186 ;
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;
- VU** la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2017.03.02/396 du Conseil Communautaire de CAP Excellence du 29 mars 2017 relative à l'approbation du Plan Pluriannuel d'Investissements 2017/2022 ;
- VU** la délibération n°2017/05/65 du Conseil Municipal de la ville de Baie-Mahault du 23 mai 2017 portant sur la demande de versement de fonds de concours auprès de CAP Excellence dans le cadre de la réalisation de la technopole du Morne Bernard ;
- VU** la délibération n°2017/05/58 du Conseil Municipal de la ville de Baie-Mahault du 23 mai 2017 portant sur la demande de versement de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence dans le cadre des travaux au sein des Quartiers de Veille Active ;
- VU** la délibération n°2017/05/59 du Conseil Municipal de la ville de Baie-Mahault du 23 mai 2017 portant sur la demande de versement de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien bâtiment du Trésor Public ;
- VU** la délibération n°2017/05/60 du Conseil Municipal de la ville de Baie-Mahault du 23 mai 2017 portant sur la demande de versement de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence dans le cadre des travaux liés à l'aménagement d'un Espace Public Numérique (EPN) ;
- VU** la délibération n°2017/05/61 du Conseil Municipal de la ville de Baie-Mahault du 23 mai 2017 portant sur la demande de versement de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence dans le cadre des travaux liés à l'aménagement d'un Skatepark ;
- VU** la délibération n°2017/05/62 du Conseil Municipal de la ville de Baie-Mahault du 23 mai 2017 portant sur la demande de versement de fonds de concours auprès de CAP Excellence dans le cadre des travaux liés à l'aménagement d'une piste de sécurité routière ;
- VU** la délibération n°2017/05/63 du Conseil Municipal de la ville de Baie-Mahault du 23 mai 2017 portant sur la demande de versement de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence dans le cadre des travaux liés à l'aménagement de l'atelier du bourg ;

- VU la délibération n°2017/05/64 du Conseil Municipal de la ville de Baie-Mahault du 23 mai 2017 portant sur la demande de versement de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence dans le cadre des travaux liés à l'aménagement d'une salle de spectacle en centre bourg ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président ;

Considérant le rapport du Président ;

Dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2017/2022 appelé « *L'Agenda 2030* », CAP Excellence a prévu un dispositif de soutien financier pour les projets d'équipements portés par les villes membres, par voie de fonds de concours.

Pour rappel, la pratique des fonds de concours prévue à l'article L5216-5 VI (communauté d'agglomération) du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) constitue une dérogation aux principes de spécialité et d'exclusivité. Cet article a été modifié par l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2014 relative aux libertés et responsabilités locales.

Cet article prévoit, en effet, qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. ».

La notion d'utilité dépassant manifestement l'intérêt communal, introduite par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, disparaît. Le versement d'un fonds de concours peut donc se faire sans lien avec une compétence exercée par l'EPCI.

A travers ce dispositif d'accompagnement, les fonds de concours apportés par CAP Excellence aux villes membres dans le cadre de leurs programmes d'investissements concernent soit le financement d'opérations ciblées, soit l'attribution d'une enveloppe globale dont l'usage est laissé à leur pouvoir discrétionnaire.

L'Agenda 2030 de CAP Excellence a, pour rappel, été construit dans un objectif de développement équilibré du territoire communautaire. C'est un document prospectif qui a donc vocation à être réactualisé en fonction de l'état d'avancement des actions qui y sont inscrites et de leur degré de priorisation ; et ce, notamment concernant les opérations relevant d'une maîtrise d'ouvrage communale et bénéficiant d'un fonds de concours de CAP Excellence

Par ses délibérations précitées en date du 23 mai 2017, la ville de Baie-Mahault a sollicité de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, des fonds de concours d'un montant total de 2 500 000€ dont la répartition est précisée à l'annexe 1 de la présente délibération.

Par courrier en date du 11 octobre 2017, en réponse à la proposition de redéploiement des fonds de concours par le Président de CAP Excellence, la ville de Baie-Mahault a communiqué ses besoins complémentaires de fonds de concours pour son programme d'investissements communal de l'ordre de 1 131 597€ rattachés à l'enveloppe N°9 du PPI intitulée : « *Jarry 2030, parc d'activités caribéen* ».

Ces demandes complémentaires devront faire l'objet de l'adoption de délibérations conformes aux demandes exprimées par le Conseil Municipal de la ville de Baie-Mahault.

Un modèle de convention (annexé à la présente délibération) précise des conditions de versement des fonds de concours à la ville de Baie-Mahault.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- De modifier l'affectation des fonds de concours prévus à l'Agenda 2030 / Plan Pluriannuel d'Investissements comme suit :

N° PPI	Intitulé	Autorisations de Programmes		
		Montant Initial	Modification sollicitées	Nouveau Montant
9	« Jarry 2030, parc d'activités caribéen »	3 500 000€	- 1 131 597€	2 368 403€
142	Participation communautaire PPI Baie-Mahault	2 500 000€	+ 1 131 597€	3 631 597€
TOTAL		6 000 000€	0	6 000 000€

ARTICLE 2- D'attribuer les fonds de concours à la ville de Baie-Mahault en vue de participer au financement des opérations détaillées ci-après :

- Au titre de l'autorisation budgétaire N°22 du PPI *«réalisation de la technopôle du Morne Bernard »*
 - Montant HT : 22 748 000€
 - Montant du fonds de concours : 1 750 000€
- Au titre de l'autorisation budgétaire N°145 du PPI *«Aménagement d'une salle de spectacle»*
 - Montant HT : 10 000 000€
 - Montant du fonds de concours : 1 500 000€
- Au titre de l'autorisation budgétaire N°146 du PPI *«Travaux au sein des Quartiers de Veille Active»*
 - Montant HT : 2 000 000€
 - Montant du fonds de concours : 1 000 000€
- Au titre de l'autorisation budgétaire N°142 du PPI *« Participation Communautaire PPI Baie-Mahault»*

1/ Réhabilitation de l'ancien bâtiment du Trésor Public

- Montant HT : 500 000€
- Montant du fonds de concours : 250 000€

2/ Aménagement d'un Espace Public Numérique (EPN)

- Montant HT : 500 000€
- Montant du fonds de concours : 250 000€

3/ Aménagement d'un Skatepark

- Montant HT : 800 000€
- Montant du fonds de concours : 400 000€

4/ Aménagement de l'atelier du bourg

- Montant HT : 1 900 000€
- Montant du fonds de concours : 950 000€

5/ Aménagement d'une piste de sécurité routière

- Montant HT : 1 300 000 €
- Montant du fonds de concours : 650 000€

Sous réserve de l'adoption des délibérations afférentes :

- *Requalification de diverses routes sur le territoire*
 - Montant HT : 1 637 694€
 - Montant du fonds de concours : 818 847€
- *Reprise de la toiture de l'église*
 - Montant HT : 140 000€
 - Montant du fonds de concours : 70 000€
- *Aménagement du giratoire Portecop/Gothland*
 - Montant HT : 234 500€
 - Montant du fonds de concours : 117 250€
- *Aménagement de la rue Jean Rivier (Moudong)*
 - Montant HT : 251 000€
 - Montant du fonds de concours : 125 500€

ARTICLE 3- D'approuver le contenu de la convention annexée à la présente délibération précisant les conditions de versement de ces fonds de concours.

ARTICLE 4- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente à chacune des opérations précitées, à engager et signer toutes actions ou documents s'y référant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de la Guadeloupe.

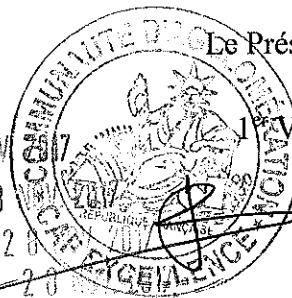
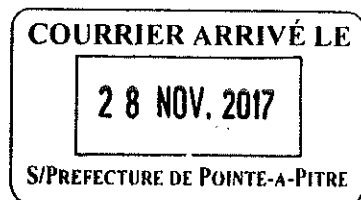
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 28 NOV. 2017

Po Le Président empêché

Le Président de séance



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 28 NOV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 28 NOV. 2017

Jacques BANGOU

ANNEXE 1

Tableau synthétique des redéploiements de crédits dans le cadre de l'attribution des fonds de concours de Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault

Intitulé action	Plan de financement (€)					
	Cap Excellence (Fonds de concours)	Ville de Mahault	Baie-Fonds européens	Etat	Région	Dprmt
Autres (cession de Total terrains...)						
Intitulé opération PPI: Réalisation de la technopole du Morne Bernard PPI N°22						
AP Initiale: 1 750 000€						
Modification AP: (Préciser + ou -): 0						
Nouvelle AP: 1 750 000€						
Réalisation de la technopole du Morne Bernard	1 750 000		1 750 000			22 748 000
Intitulé opération PPI: Aménagement d'une salle de spectacle PPI N°145						
AP Initiale: 1 500 000€						
Modification AP: (Préciser + ou -): 0						
Nouvelle AP: 1 500 000€						
Aménagement d'une salle de spectacle	1 500 000		1 500 000		7 000 000	10 000 000
Intitulé opération PPI: Travaux au sein des Quartiers de Veille Active PPI N°146						
AP Initiale: 1 000 000€						
Modification AP: (Préciser + ou -): 0						
Nouvelle AP: 1 000 000€						
travaux au sein des Quartiers de Veille Active	1 000 000		1 000 000			2 000 000
Intitulé opération PPI: Participation communautaire PPI Baie-Mahault PPI N°142						
AP Initiale: 2 500 000€						
Modification AP: (Préciser + ou -): + 1 131 597						
Nouvelle AP: 3 631 597€						
Rehabilitation de l'ancien bâtiment du Trésor Public	250 000		250 000			500 000
Espace Public Numérique (EPN)	250 000		250 000			500 000
Aménagement d'un Skatepark	400 000		400 000			800 000
Aménagement d'une piste de sécurité routière	650 000		650 000			1 300 000
Aménagement de l'atelier du bourg	950 000		950 000			1 900 000
Requalification de diverses routes sur le territoire de la ville	818 847		818 847			1 637 694
Reprise de la toiture de l'église	70 000		70 000			140 000
Aménagement du giratoire Portecop Gothland	117 250		117 250			234 500
Aménagement de la rue Jean Rivier (Moudong)	125 500		125 500			251 000
Sous total enveloppe 142	3 631 597		3 631 597			7 263 194
TOTAL (enveloppes 22 + 145 + 146 + 142)	7 881 597		7 881 597		7 000 000	42 011 194